

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire de session, le 04 mars 2024 à 20h00 sous la présidence de monsieur Jean-Louis Belisle, maire, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum:

Monsieur Mathieu Belisle-Dorion,	Monsieur Marc Côté-Sauvé, absent
Monsieur Léo-Paul Côté,	Madame Céleste Simard,
Monsieur Martin Blanchette,	Madame Myriam Bourgault.

Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Belisle fait la vérification du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

#### 2024-03-38 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour et son complément tels que rédigés et amendés.

ADOPTÉE.

#### 2024-03-39 ADOPTION DES ITEMS AJOUTÉS

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les items ajoutés :

Voirie

Demande du responsable de la voirie pour avoir le camion chez lui pendant les jours travaillés.

ADOPTÉE

#### 2024-03-40 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 FÉVRIER 2024

Sur proposition de madame Myriam Bourgault, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 février 2024 tel que rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE.

#### 2024-03-41 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2024

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2024 tel que rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE.

#### 2024-03-42 ADOPTION D'UN AJOUT DE FACTURE SUR LA LISTE DES COMPTES

Sur proposition de monsieur Mathieu Dorion-Belisle, il est résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes énumérés sur la liste Co.02.2024 pour valoir comme-ci au long reproduit et formant un total de 73 375.08\$ soient d'y d'ajouter la facture de déneigement de Donald Boudreault 3<sup>e</sup> versement au montant de 25 257.02\$.

ADOPTÉE.

#### 2024-03-43 ADOPTION DE LA LISTE DE COMPTE

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes énumérés sur la liste Co.02.2024 pour valoir comme ci-au long reproduite et formant un total de 98 632.10\$ soient approuvés et payés.

ADOPTÉE

#### RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Mois : janvier 2024                      aucun permis émis

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALES:

#### 2024-03- 44 FORMATION OBLIGATOIRE EN URBANISME ET EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents que tous les membres du C.C.U. soient mesdames Noella Blanchette, Céleste Simard ainsi que messieurs Mathieu Dorion-Belisle, Pierre

Blanchette et Maurice Montpas suivent la formation obligatoire en urbanisme et en aménagement du territoire cours de groupe en classe virtuelle d'une durée de 90 minutes au coût de 160.00\$ taxes non incluses.  
ADOPTÉE.

PROCLAMMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2024.  
Le conseil à décider de ne pas donner suite à cette demande.

2024-03-45 PROGRAMME DE SUBVENTION PRABAM-REDDITION DE COMPTE  
Sur proposition de monsieur Martin Blanchette il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés visant les infrastructures à vocation municipale pour un montant subventionné de 75 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales;

QUE les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale.  
ADOPTÉE.

2024-03-46 AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DES SERVICES PROPOSÉS PAR LA SPA-MAURICIE POUR L'ANNÉE 2025-2028.  
ATTENDU QUE la municipalité a conclu une entente pour les années 2021 à 2023 avec la SPA-Mauricie par la résolution 2020-09-119;

ATTENDU QUE l'entente avec la municipalité s'est renouvelée automatiquement pour l'année 2024 et aura droit à tous les services liés à ladite entente jusqu'au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE la SPA-Mauricie nous a transmis une offre d'une nouvelle entente pour les années 2025 à 2028;

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté il est résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la directrice générale à transmettre l'avis de non-renouvellement de l'entente des services proposés par SPA-Mauricie pour les années de 2025 à 2028.  
ADOPTÉE.

2024-03-47 INSCRIPTION AU FORUM SUR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
Sur proposition de monsieur Martin Blanchette, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'inscrire monsieur Jean-Louis Belisle au forum sur l'adaptation aux changements climatiques qui aura lieu le 13 mars 2024 au carrefour de l'Érable à Plessisville au coût de 50.00\$ taxes non incluses les frais de km seront remboursés sur présentation de facture.  
ADOPTÉE.

URBANISME :

2024-03-48 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2024-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ # 2019-3 AFIN DE CLARIFIER LA DISPOSITION CONCERNANT LES PIÈCES PYROTECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE le règlement général harmonisé de la municipalité de Lemieux est entré en vigueur le 4 mars 2019

CONSIDÉRANT QUE le règlement général harmonisé porte le titre de « Règlement général harmonisé numéro RM 2019-3 » pour l'ensemble des douze municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du règlement prévoit qu'une municipalité, avant de modifier ce dernier, devra obtenir le consensus de l'ensemble des municipalités du

territoire de la MRC de Bécancour, et ce, pour assurer la poursuite de l'objectif d'harmonisation visé par ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE les douze municipalités du territoire ont adressé, par résolution, une demande afin de clarifier la disposition concernant les pièces pyrotechniques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger une coquille à l'article 94 traitant des pénalités;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Myriam Bourgault lors de la séance du 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté à tous les membres présents lors de la séance du conseil du 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été envoyée le 1<sup>er</sup> février 2024 à tous les membres du conseil municipal;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR MARTIN BLANCHETTE,

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le présent règlement portant le titre « **Règlement # 2024-04 modifiant le règlement général harmonisé # RM 2019-3 afin de clarifier la disposition concernant les pièces pyrotechniques** » soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### **Article 1**

L'article 19 intitulé « Pièces pyrotechniques - SQ » est modifié par l'ajout d'un second paragraphe qui se lit comme suit :

Nonobstant ce qui précède, l'obligation d'obtenir un permis ne s'applique pas aux pièces pyrotechniques achetées en vente libre dans un commerce de détail.

#### **Article 2**

La première phrase du premier paragraphe de l'article 94 intitulé « Pénalités – SQ » est modifiée par l'ajout de l'expression « pour une personne morale » à la fin de ladite phrase.

#### **Article 3**

##### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2024-03-49 NOMINATION À TITRE DE PERSONNE DÉSIGNÉE INSPECTION EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mis en place un service d'inspection régional;

CONSIDÉRANT QUE neuf municipalités locales sont membres du service;

CONSIDÉRANT QUE conformément au protocole d'entente, la Municipalité nomme une ou des personnes physiques pour agir comme fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de fonctionnaire désigné inclut la délivrance d'avis et de constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a procédé à l'embauche de Mme Élisabeth Ricard par la résolution no. 2024-01-29;

SUR PROPOSITION DE MADAME CÉLESTE SIMARD,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de nommer Mme Élisabeth Ricard à titre de fonctionnaire désignée pour l'émission des permis, de responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme, de celle relative à l'environnement ainsi que du chapitre 3 (nuisances) du règlement général harmonisé.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Mme Élisabeth Ricard sera responsable de l'émission des constats d'infraction, s'il y a lieu, relativement à tous ces règlements.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de nommer Mme Élisabeth Ricard à titre de personne désignée pour tenter de régler les mésententes conformément à l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE.

ÉGOUTS ET ASSAINISSEMENT : Rien à signaler

VOIRIE:

2024-03-50 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la ou les chemins pour un montant subventionné de 141 537.00\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

2024-03-51 DEMANDE DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS.

Monsieur Pierre Michel, responsable des travaux publics, demande au membre du conseil s'il serait possible de garder le véhicule de service chez lui en dehors des heures de la municipalité lors qu'il travaille le lendemain.

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande formulée par monsieur Pierre Michel.

ADOPTÉE.

ÉDIFICES ET ÉQUIPEMENTS :

2024-03-52 PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme PRACIM*;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

- la Municipalité s’engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d’exploitation continue et d’entretien du bâtiment subventionné;
- la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu’elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

2024-03-53 MODIFICATION DES HEURES D’OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL  
 CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont subi de la violence psychologique;

CONSIDÉRANT QUE le service à la clientèle en personne doit s’effectuer avec témoin;

CONSIDÉRANT QUE l’adjointe-administrative travaille les mardi et mercredi;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier les heures d’ouverture du bureau comme suit;

SUR RENDEZ-VOUS: Lundi et jeudi

OUVERT AU PUBLIC: Mardi et mercredi: 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30.

FERMÉ AU PUBLIC: Vendredi

Madame Caroline Simoneau directrice générale demeure à votre disposition du lundi au jeudi de 9h à midi et de 13h à 16h30 par courriel, par téléphone et sur rendez-vous seulement.

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents de modifier les heures du bureau municipal.

ADOPTÉE.

2024-03-54 REMPLACEMENT DES LUMIÈRES AU PARC

Sur proposition de madame Céleste Simard, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents de faire effectuer les travaux de remplacement de trois lumières au parc par des lumières au DEL.

ADOPTÉE

2024-03-55 SOUSSION FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ET DES LEVÉES DE FOSSÉS SAISON 2024

Sur proposition de madame Myriam Bourgault, il est résolu à l’unanimité des membres présents que la municipalité demande des soumissions par invitation pour le fauchage des accotements et des deux levées de fossés pour la saison 2024 à quatre (4) soumissionnaires soient : Jonathan Rivard, Gilles Loiselle, ML Entreprise et Les Entreprises Belle Rose Inc.

ADOPTÉE

2024-03-56 ENTRETIEN DES PELOUSES SAISON 2024

ATTENDU QUE le conseil demande des soumissions pour l’entretien des pelouses;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est;

SOUSSIONNAIRES	ÉGLISE	MUNICIPAL	PRIX (tx incluses)
Alexis Blanchette	1540.00\$	2880.00\$	4420.00\$
Pelouse 2 As	1258.97\$	5369.32\$	6628.29\$

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu que le conseil municipal rejette les soumissions parce que le conseil a statué d’effectuer l’achat des équipements nécessaires pour l’entretien de ses pelouses.

ADOPTÉE.

TÂCHES DES ÉLUS ET AUTRES

MRC ET AUTRES

MONSIEUR Le Maire n'a pas eu de réunion de la MRC.

RÉGIE DES DÉCHETS : Rien à signaler.

INCENDIE : Rien à signaler.

LOISIRS :

JEUDI EN CHANSON : Notre candidature n'a pas été retenue pour l'édition 2024.

BIBLIOTHÈQUE :

L'inauguration de la bibliothèque a eu lieu le 03 mars dernier à 13h30. Lors de cet événement nous avons eu le plaisir d'accueillir les invités suivants; Réseau Biblio : Michelle Vallée, Magalie Morlion, Mario Lyonnais, préfet de la MRC Bécancour, Josée Wingen, agente de développement culturel de la MRC Bécancour, Marie-Josée Roy, agente de développement et de mobilisation, un journaliste du Courrier-Sud et un journaliste de la radio 90.5, Céleste Simard, présidente des Loisirs, les bénévoles de la bibliothèque et sous la présidence de Jean-Louis Belisle, maire.

COURS D'EAU :

La demande du permis SEG a été faite.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

CORRESPONDANCE :

- Fin du Publisac, le courrier-Sud sera distribué par courrier à toutes les adresses dans la Municipalité de Lemieux ainsi que les fermes et les commerces;
- MAMH – Cadre d'intervention en matière d'aide et de soutien aux municipalités en gestion municipale;
- Proches aidants - Conférence hébergement le mardi 12 mars prochain à 18h30 à 20 heures;
- 42<sup>e</sup> édition Exposition Agricole de la MRC de Bécancour les 31 mai, 1<sup>er</sup> et le 2 juin à l'Aréna de Saint-Pierre-les-Becquets.

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2024 pour les dépenses autorisées durant cette session.

---

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

2024-03-57 LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents de lever la session à 21 h28.

ADOPTÉE

---

Jean-Louis Belisle, maire

---

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.